Ligue des droits de l'Homme

Section de Tours et d'Indre & Loire-10, Place Neuve - 37000 Tours

Tél - Répondeur - Fax : 02 47 37 09 72

courriel : ldh.37@laposte.net
site : http://ldh.tours.free.fr/



à Monsieur le Maire

Tours le 15 mai 2011,

Monsieur le maire,

Dans le contexte d'une montée de la xénophobie et de l'intolérance que connaît la France ces derniers mois, il est important de rappeler que nos concitoyens étrangers doivent pouvoir exercer leur droit d'expression et leur citoyenneté.

Ils travaillent, produisent des richesses, participent au développement du pays. Ils ont une vie familiale, paient des impôts, participent souvent à la vie associative ou syndicale... Il est de surcroît notoire que dans notre histoire, des millions d'étrangers ont construit notre pays, l'ont défendu au nom de ses valeurs de liberté.

Les résidents étrangers sont ainsi citoyens de fait... Mais pourtant beaucoup d'entre eux n'ont toujours pas le droit de participer aux élections locales. Pourquoi cette inégalité ?

Depuis le traité de Maastricht, seuls les étrangers des autres pays de l'Union européenne résidant en France ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes.

Le droit de vote des étrangers aux élections locales, qu'ils soient européens ou non, est une exigence politique légitime.

Une exigence d'égalité pour notre démocratie!

Tant que l'exercice de la citoyenneté sera limité au critère de nationalité et non à celui de résidence, tant que des distinctions seront maintenues entre les citoyen(ne)s, notre démocratie sera en souffrance...

Nous sommes toutes et tous concernés : agissons à tous les niveaux pour que ce droit devienne effectif!

C'est pourquoi nous vous appelons à signer « *l'appel des Maires* » lancé par Roland Ries – Sénateur Maire de Strasbourg que vous trouverez ci-joint.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sentiments distingués et particulièrement attentifs à l'attention que vous prêterez à notre demande.

Sébastien Boche Président de la section de Tours et d'Indre & Loire